



COMMUNE LE CRESTET

Le 12 septembre 2020

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Lundi 21 septembre 2020 à 18 h 30 à la salle des fêtes

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, BLANC Marie-Laure



L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Rapport de la décision du maire N° 2020-03 Conformément à l'article L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Présentation du plan d'actions pour la réduction des pertes en eau afin de définir les actions adaptées à mettre en œuvre pour améliorer le rendement du réseau de distribution. Présentation par Monsieur Renaud DUMAS, chargé d'étude – environnement – Rivières auprès d'ARCHE agglomération d'Ardèche en Hermitage.
- Désignation d'un délégué auprès du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA)
- Convention entre la commune de Saint-Félicien et le Crestet relative à la participation des communes de résidence aux frais scolaires
- Demande d'admission en non-valeur d'une dette non recouvrable
-
- Divers

POUVOIR

(A déposer en mairie en cas d'empêchement)

Je soussigné(e)

Donne pouvoir à

- Pour me représenter à la réunion du conseil municipal convoqué pour le
- Prendre part à toutes les délibérations
- Emettre tous vote et signer tous documents

Le présent pouvoir conservera ses effets pour tout autre jour où cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait le

Signature